

Mairie

☎ 02 98 91 08 07

Site internet :
www.ploneis.com
courriel :
mairie@ploneis.com

Heures d'ouverture au public :

**Lundi, mercredi,
jeudi et vendredi**

9 h - 12 h
13 h 30 - 17 h

Mardi et samedi
9 h - 12 h

Permanences du maire et des adjoints :

Christian CORROLLER
Maire
sur rendez-vous

André LAUDEN
Adjoint à
l'urbanisme, au PLU,
à la voirie, aux travaux et à la
gestion du patrimoine
sur rendez-vous

Christine FLOCHLAY
Adjointe à l'administration
générale, à la vie associative
et à la jeunesse
sur rendez-vous

Stéphane BARRÉ
Adjoint aux affaires scolaires
et au numérique
sur rendez-vous

Marine LE BRIS
Adjointe aux affaires sociales
et à la communication
sur rendez-vous

Vincent LE GUILLOU
Adjoint à la vie citoyenne
et animation
sur rendez-vous

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de la séance du Conseil Municipal
du 29 mars 2024

VOTE DES TAUX 2024

Les taux des impôts locaux restent inchangés par rapport à 2023.

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	37,27 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	42,96 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	16,90 %

CLÔTURE DU LOTISSEMENT PAUL VERLAINE

Tous les terrains étant vendus et tous les travaux terminés, le budget du lotissement est clôturé au 31 décembre 2023 avec un excédent de 24 367,58 € versé sur le budget primitif 2024 de la commune.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Budget Primitif 2024 s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :	1 785 030,59 €
Investissement :	1 616 570,72 €

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 3 DU PLU

Dans le PLU de Plonéis, approuvé le 10 décembre 2012, les parcelles suivantes :

- ZK n°238, 239, 242, 424, 425, 426 et 427, situées dans le secteur de Verzic, ont été classées en zone NRp (naturelle et forestière) en l'absence d'activité agricole.

Or depuis le 1^{er} mars 2017, le fils de l'ancien propriétaire, a repris l'exploitation pour y installer son élevage caprin biologique avec transformation fromagère.

Le classement en zone NRp lui a permis de rénover un ancien bâtiment agricole en l'affectant comme outil de production (fromagerie et espace de vente). Afin de bénéficier d'une surface de travail suffisante, il a adjoint une extension à ce bâtiment dans la limite permise par le classement en NRp, soit 30 % de la surface existante.

Sa conjointe a rejoint l'exploitation avec lui le 7 juillet 2021 pour y développer l'activité et bénéficie actuellement du statut de jeune agriculteur.

A ce jour, l'exploitation, du fait de l'impossibilité de nouvelles extensions, ni de nouvelles constructions agricoles, ne peut plus se développer. Le classement en zone Ap permettrait de construire un nouveau bâtiment de stockage de fourrage au sein du corps de ferme existant, sans empiéter sur de la terre agricole, tellement précieuse aujourd'hui.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 1 voix contre,

- DECIDE que le dossier présentant le projet de modification simplifiée sera mis à la disposition du public à la mairie du **15 mai au 15 juin** inclus aux jours et heures habituels d'ouverture et consultable sur le site internet de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL

TRANSITION AGRICOLE : FINANCEMENT DES FERMES DIAGNOSTIQUÉES

Quimper Bretagne Occidentale et Briec portent un projet de transition agricole intégré au projet alimentaire territorial de la communauté d'agglomération.

Il s'agit de mettre en œuvre avec les agriculteurs du territoire le plan d'action suivant :

- un état des lieux de l'existant des pratiques agricoles alternatives sur 20 fermes et une valorisation de celles-ci sur le territoire,
- de participer à la formation et à la conduite du changement de différentes parties prenantes par la mise en pratique des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes,
- un état des lieux de la biodiversité sur le territoire (diagnostic de 3 fermes et du parc Anita Conti à Briec),
- un état des lieux des circuits courts.

Pour financer les diagnostics des fermes et conformément à l'article 4.2 de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, chaque commune qui a sur son périmètre communal une ferme diagnostiquée participe à hauteur de 500 €.

La commune de Plonéis qui a deux fermes diagnostiquées, Paul COIC et EARL CORNEC, sur son périmètre participe à hauteur de 1 000 €.

Le procès verbal ainsi que les délibérations de cette séance sont consultables en mairie ou sur le site de la commune www.ploneis.com (rubrique : mairie/compte-rendu)

VIE MUNICIPALE



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Dépôt de gerbe au Monument aux Morts

le mercredi 8 mai à 11 h.

Tous les Plonéisians sont cordialement invités à participer à cette cérémonie. Un vin d'honneur sera offert à la mairie, salle du Conseil.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Le tirage au sort des jurés d'assises, en vue de l'établissement de la liste préparatoire communale pour l'année 2025, se déroulera en séance publique le vendredi 10 mai à 10 h en mairie.

FRELONS ASIATIQUES : LA CAMPAGNE CONTINUE

Le piégeage continue jusque la mi-juin. Vous pouvez fabriquer vos pièges et y ajouter 1/3 de vin blanc, 1/3 de bière et 1/3 de sirop de fruits rouges.

Repérez aussi les nids primaires (dans vos greniers, cabanes de jardin, caches moineaux, compteurs...). Ces nids ont la dimension d'un poing fermé, donc très petits.

Si vous en trouvez un, avertissez aussitôt la mairie qui se chargera de le détruire. Retrouvez toutes les informations utiles sur le site internet de la commune.



RAPPEL : CONCOURS 2024 « JARDINS FLEURIS ET POTAGERS »



Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 22 mai, dernier délai.

Le bulletin d'inscription est disponible à l'accueil de la mairie. Il est également téléchargeable sur le site internet de la commune.

Le jury visitera les jardins le mercredi 5 juin, dans la matinée.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes, nés en mai 2008, doivent se faire recenser à la mairie **juste après leur date d'anniversaire.**

Présentez votre pièce d'identité et le livret de famille.

OBJETS TROUVÉS

De nombreux objets nous sont régulièrement apportés en mairie (vêtements oubliés à l'école, montres, bijoux, lunettes, portables, parapluie, casques de vélo ou clefs en tout genre ...)

Si vous avez perdu un objet, pensez à venir le réclamer il vous y attend peut-être !!!

PARDON DE LA CHAPELLE LA BOISSIÈRE

L'association des amis de la Chapelle de la Boissière a le plaisir de vous inviter au pardon de Notre Dame de La Boissière

le dimanche 26 mai.

La messe sera célébrée à **10 h 30**, suivie de la procession. Un bar et un café gâteau seront ouverts après la cérémonie.



ÉTOILE SPORTIVE DE PLONÉIS

Tu aimes le foot ? Tu aimes la pétanque ? Alors ce tournoi est fait pour toi !

Le « Foot'anque » by ESP, Kézako?

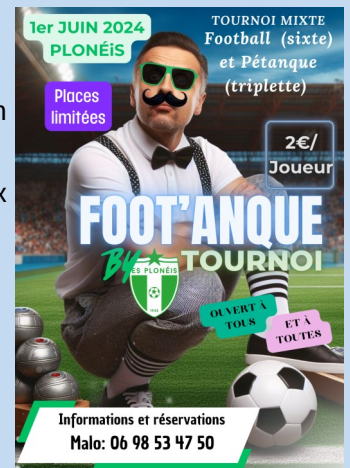
C'est un tournoi hybride de football (façon sixte) ET de pétanque (triplette) en SIMULTANÉ !

Tu sais que tu ne seras jamais le futur M'Bappé ? En revanche, tu sais que tu peux gagner le tournoi de pétanque du camping cet été ?

Alors, on t'attend avec impatience pour nous montrer tes talents !

- * De nombreux lots à gagner et du fun à volonté !
- * Minimum de 9 joueurs par équipe sans maximum (2 €/joueur).
- * Places limitées !

Plus d'infos ou inscription auprès de Malo au 06 98 53 47 50.



LES MATCHS

D A T E S	ES PLONÉIS					
	A		B		C	
05/05 15 h 30	EDERN SP 1 ES PLONÉIS 1	05/05 15 h 30	ES PLONÉIS 2 BIGOUDEN FC	05/05 13 h 30	QUIMPER PENHARS FC 3 ES PLONÉIS 3	
26/05	ES PLONÉIS 1 DOUARNÉZ TREBOUL 2					

RELAIS PETITE ENFANCE DE QBO

Temps collectifs pour les assistantes maternelles de Plonéis et les enfants qu'elles accueillent :

- **jeudi 16 mai : ça transvase.**

A la salle Ti an Dourigou, séances de 9 h 15 à 10 h 15 ou de 10 h 30 à 11 h 30, sur inscription.

Les animatrices sont disponibles pour recevoir les familles en recherche d'un mode d'accueil ainsi que pour répondre à leurs questions liées au contrat avec une assistante maternelle.

Renseignements du lundi au vendredi

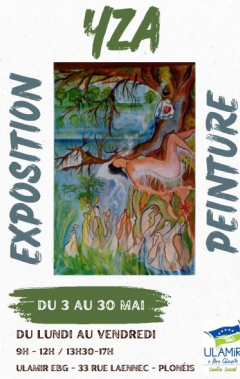
au 02 98 98 86 51 ou rpe.ouest@quimper-bretagne-occidentale.bzh



LES ACTUALITÉS DE L'ULAMIR E BRO GLAZIK

33 rue Laennec - 29710 PLONEIS

☎ : 02 98 91 14 21 ou contact@ulamir-ebg.org



EXPOSITION DE PEINTURES : YZA

Du 3 au 30 mai. « Yza, 55 ans, plus de 30 ans de passion pour le dessin, puis la peinture à l'huile. J'y associe ma passion de la nature et des belles formes, des corps, homme, femme. Mes oeuvres oscillent entre le figuratif et le réalisme, une pointe de spiritualité. Des tableaux en général très colorés. J'aime offrir aux spectateurs un moment de joie, de bonheur, qu'ils puissent s'évader, s'approprier une histoire, en faire sienne. Un artiste se doit de toujours se réinventer, d'évoluer, de grandir dans sa création. Peindre est ma nourriture".

Hall de l'Ulamir de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

CENTRE DE LOISIRS - VACANCES D'ÉTÉ 2024

ALSH DE GUENGAT

ALSH DE PLUGUFFAN

Ouverts du lundi 8 juillet au jeudi 29 août 2024. *Fermés les 15 et 30 août.*

de 7 h 30 à 18 h 45, du lundi au vendredi

Les mercredis et jeudis uniquement à la journée complète, les lundis, mardis et vendredis inscriptions possibles à la journée ou à la 1/2 journée (avec ou sans repas).

Contact : Florence au 06 95 53 65 07

Contact : Sylviane au 06 95 55 79 75

alshguengat@ulamir-ebg.org

alshpluguffan@ulamir-ebg.org

Permanences : mercredis 15, 22, 29 mai de 16 h à 18 h 30 Permanences : mardis 7, 14, 21 et 28 mai 16 h à 18 h 30

Inscriptions au plus tard le dimanche 9 juin 2024

Les réservations de l'été 2024 seront ouvertes sur le portail famille à partir du vendredi 3 mai et jusqu'au dimanche 9 juin dernier délai. Les familles, n'ayant pas complété de dossier depuis la rentrée scolaire 2023, doivent remplir le dossier d'été pour toute inscription avant la date limite de réservation du 9 juin.

L'ÉCHAPPÉE BELLE "ATELIER PARENTS/ENFANTS"

Les Échappées Belles sont des moments de jeu, de créativité et de complicité entre petits et grands !



Mercredi 22 mai de 10 h 30 à 11 h 30, salle TAD

Tarif : 1 € par enfant et par séance

Renseignements : contact@ulamir-ebg.org



GRUPE SCOLAIRE PAUL-EMILE VICTOR

Sortie au musée des Beaux-Arts

Les élèves de la classe de CE2 de Mme Raoul se sont rendus, en car, au musée des Beaux-Arts de Quimper, début avril, pour y découvrir des tableaux installés dans la salle du XX^{ème} siècle. Ils ont pu ainsi admirer des œuvres de différents mouvements tels que le cubisme, le fauvisme ou l'art abstrait. Les élèves ont beaucoup apprécié cette sortie !



VIE SCOLAIRE

GROUPE SCOLAIRE PAUL-EMILE VICTOR

PERMIS PIÉTON ET PERMIS INTERNET



Un gendarme est venu dans l'école afin de présenter le « Permis Piéton » aux deux classes de CE2 et le « Permis Internet » aux élèves de la classe de CM2.

Il s'agit de former tous les élèves de CE2 à devenir autonomes et responsables dans leurs déplacements piétons.

Pour les CM2, il s'agit d'accompagner les élèves pour qu'ils puissent accéder au meilleur d'Internet en toute sécurité et apprendre les règles essentielles de prudence.



LES INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE PAUL-EMILE VICTOR SONT OUVERTES

En vue de la rentrée scolaire de 2024, les familles, qui veulent inscrire pour la première fois leurs enfants à l'école, ou celles qui viennent d'arriver dans la commune, peuvent le faire dès à présent en contactant l'école par téléphone au : 06 37 18 14 88 ou par mail : ec.0290418X@ac-rennes.fr

VIE PAROISSIALE

PAROISSE QUIMPER – SAINT-CORENTIN : COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES LOCALES

Sainte-Claire de Penhars, Sainte-Bernadette, Plomelin, Pluguffan, Gourlizon, Guengat, Plogonnec, Plonéis

MESSES A PLONÉIS

Dimanche 5 mai	11 h
Dimanche 12 mai	11 h
Dimanche 19 mai	11 h

DATES DES BAPTÊMES

12 et 19 mai

RENCONTRES COLLECTIVES À LA SALLE PAROISSIALE DE PLONÉIS

le samedi 25 mai de 14 h 30 à 16 h 30

EN BREF...

OPÉRATION D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT



Quimper Bretagne Occidentale propose aux propriétaires du territoire un accompagnement technique et des aides financières pour rénover les logements et les façades.

L'opérateur Soliha tiendra une permanence à la mairie de Plonéis le **12 juin** de 14 h à 16 h, sur rendez-vous préalable.

Pour prendre rendez-vous ? ☎ : 02 56 69 55 24 @ : opah.qbo@soliha-bretagne.fr

INSEE : ENQUÊTE SUR L'EMPLOI, LE CHÔMAGE ET L'INACTIVITÉ

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques effectue sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

Une enquêtrice de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés du **29 avril au 19 mai** et sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE : LUTTE CONTRE LA MÉRULE

La mэрule est un champignon lignivore. Elle se nourrit de cellulose et de lignine et détruit tous les éléments qui en contiennent : bois, papier, carton... En raison de son caractère photophobe, elle est peu visible. Plusieurs indices peuvent néanmoins signaler une possible présence : forte odeur de bois d'automne, présence de points d'humidité, torsion d'éléments de boiserie, ramollissement d'éléments de bois, présence de « pourriture cubique » dans le bois.



Mycélium naissant

Syrrote

Syrrote

Carpothore / sporophore

Depuis juillet 2020, 20 communes du Finistère sont classées en zone d'exposition au risque mэрule par arrêté préfectoral.

Le préfet du Finistère demande à tous **les occupants** d'un immeuble bâti contaminé **de déclarer en mairie, la présence de mэрule, à l'aide du cerfa n°12010*02**. À défaut d'occupant, la déclaration incombe au propriétaire (article n° 133-7 du code de la construction et de l'habitation).

DÉPOSEZ EN LIGNE VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Il est possible de déposer en ligne vos demandes d'autorisation d'urbanisme :

- * certificat d'urbanisme,
- * déclaration préalable,
- * permis de construire, d'aménager ou de démolir,
- * déclaration d'intention d'aliéner.

Il suffit de créer un compte, c'est gratuit, ou de vous connecter avec vos identifiants « FranceConnect ».

Rendez-vous sur le site internet de la commune : rubrique Pratique -> Urbanisme

QUELLE EST LA DATE LIMITE POUR FAIRE SA DÉCLARATION D'IMPÔT ?

La date limite pour déposer votre déclaration de revenus varie selon si vous choisissez la déclaration papier ou la déclaration sur internet.

Déclaration sur internet : si vous déclarez vos revenus en ligne, vous bénéficiez d'un délai supplémentaire : jusqu'au **30 mai**, minuit pour les résidences situées dans le département du Finistère.

Déclaration papier : Date limite de dépôt : **mardi 21 mai**. Des règles particulières s'appliquent en cas de changement d'adresse ou si votre situation familiale s'est modifiée en cours d'année.

Plus de détails sur impot.gouv.fr.

PRIMO-ACCESSION : LE DISPOSITIF "MA PREMIÈRE PIERRE" ÉVOLUE

Inscrit dans le PLH (Programme Local de l'Habitat), « Ma première pierre » est une aide financière proposée par Quimper Bretagne Occidentale aux primo-accédants à revenus modestes sur son territoire.

Dans un contexte immobilier tendu, l'Agglomération fait évoluer et simplifie le dispositif.

Il prend désormais la forme d'un prêt à taux zéro pour l'acquisition d'un logement neuf ou ancien. Les intérêts sont pris en charge par la collectivité et versés directement à l'organisme bancaire partenaire (Crédit Mutuel de Bretagne ou Crédit Agricole).

Tous les acteurs mobilisés sont présents à l'Espace Habitat au sein du bâtiment de la Providence à Quimper et reçoivent sur rendez-vous.

1^{ère} étape : prendre RDV auprès de l'ADIL 29 (Association Départementale d'Information sur le Logement)

au 02 98 46 37 38

Source : QBO

CITYKOMI : PRESQUE 1 000 ABONNÉS

RECEVEZ EN TEMPS RÉEL LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

PLONÉIS
EN DIRECT SUR VOTRE SMARTPHONE !
AVEC L'APPLI MOBILE CITYKOMI®

Flasher ce code

GRATUIT ET 100% ANONYME, ABONNEZ-VOUS SANS TARDER !

PARUTION KELEIER

Vous souhaitez diffusé un article, faites-nous parvenir vos événements ! Articles et photos (format jpeg), **avant le 10 de chaque mois.**

mairie@ploneis.com